

Traduction non-officielle

LE CONSEIL NATIONAL ELECTORAL (CNE) REJET LES DECLARATIONS CONTRE LE SYSTEME ELECTORAL¹

Caracas, le 2 août 2017

Déclarations de la Présidente du CNE, Mme. Tibisay LUCENA, par rapport aux déclarations du fournisseur du Pouvoir Electoral

Le Pouvoir Electoral vénézuélien veut informer sur les graves déclarations émises par le représentant de l'entreprise fournisseuse du Conseil National Electoral, Antonio Mugica.

Il s'agit d'une opinion sans précédents d'une entreprise dont le seul rôle dans le processus électoral est de fournir certains services et du soutien technique qui ne sont pas déterminants dans ses résultats.

Ces déclarations ont été émises dans un contexte d'agression permanente, initiée il y a deux semaines contre le Pouvoir Electoral vénézuélien qui, comme on le sait, comprend la sanction du gouvernement étatsunien à mon encontre en tant que présidente du Pouvoir Electoral, pour la seule raison d'organiser une élection universelle, directe et secrète, où toutes les vénézuéliennes et tous les vénézuéliens inscrits dans la liste électorale étaient habilités à voter. Une sanction causée par l'accomplissement de la Constitution et les lois vénézuéliennes.

¹ http://cne.gob.ve/web/sala_prensa/noticia_detallada.php?id=3554

Cette action du gouvernement étatsunien a également affecté d'autres fournisseurs qui rendent des services à notre institution et nous savons déjà que leurs comptes bancaires à l'étranger ont été bloqués.

De même, nous avons été victimes de la violence. Avant l'élection, nous avons dû déplacer 1.200 bureaux de vote à cause du siège et de l'impossibilité d'installation ; la nuit précédant l'évènement dans quelques états comme Lara nous avons dû déplacer des bureaux de vote en raison des attaques systématiques auxquels ils ont été soumis, avant de trouver un lieu sûr pour les électeurs et les électrices. Pendant la journée de l'élection, nous avons reçu des attaques directes à près de 200 bureaux de vote, comprenant des agressions avec des grenades et des tirs de fusil ; il est devenu nécessaire, en plein processus de votation, mobiliser des bureaux de vote afin d'assurer la continuité du processus et protéger les électeurs et les électrices de la violence.

Jusqu'à présent, nous avons compté 181 machines de vote brûlées. Notre institution a subi et continue à subir des cyberattaques à notre site web officiel.

Ceci illustre la situation inédite de siège, inscrit dans une stratégie visant à détruire l'institution électorale et empêcher la réalisation de l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante.

En ce moment, trois jours après l'élection, et à quelques heures à peine de l'installation de l'Assemblée Nationale Constituante, fait son apparition le porte-parole d'une entreprise qui, grâce aux processus électoraux réussis au Venezuela, s'est implantée aux Etats-Unis.

Ce n'est pas une entreprise privée, établi en dehors du pays, qui assure la transparence et la crédibilité du système électoral vénézuélien. Le système électoral vénézuélien a une architecture de sécurité avec des procédures qui laissent la validation entre les mains des citoyens et citoyennes.

Dans son communiqué, Antonio Mugica considère qu'un audit permettrait de connaître le numéro exact de participation et affirme, et je cite : « *Nous considérons que la différence entre le numéro annoncé et celui donné par le système est d'au moins un million d'électeurs* », je ferme la citation.

Il est une déclaration irresponsable basée sur des estimations sans fondement dans les données gérées exclusivement par le Pouvoir Electoral. Mais pire encore, l'entreprise Smartmatic a participé dans tous les audits, mis son code pour le chiffrement des fichiers et protection des applications déployées sur la plateforme électorale. Ces audits comprennent la certification du logiciel de la machine et du système de totalisation qui est maintenant mis en cause. C'est-à-dire, toute manipulation comme celle indiquée par Mugica, serait nier que Smartmatic fait partie de la sécurité du système de totalisation.

Dans les faits, M. Mugica, prétend mettre en question les résultats d'une élection, dans laquelle son seul rôle est de fournir des services à cette institution.

Le Pouvoir Electoral se réserve des actions légales qui correspondent à ses affirmations tellement irresponsables.

Cette escalade intervient après trois jours où le pays est calme, trois jours sans barricades. Trois jours où le pays est

en paix. Nous avons défendu les élections et leurs résultats dans des moments difficiles. Nous l'avons fait en 2007, en 2013 et en 2015, et nous le ferons encore une fois.

Ceux qui participent dans ces agressions contre la démocratie, prétendent plonger dans le vide à ceux qui ont participé à cette élection. Convertir la joie de la paix dans une défaite. Et insister à ne pas reconnaître et rendre invisibles plus de 8 millions de vénézuéliennes et vénézuéliens.

Le Pouvoir Electoral l'a dit et aujourd'hui nous le ratifions. Les vénézuéliennes et les vénézuéliens ne sont pas seuls. Cette institution et ses fonctionnaires défendront le droit qu'ils ont à s'exprimer dans la paix et dans la démocratie. Et que sa volonté souveraine exprimée par le vote soit respectée.